
ICANN68 | Forum de politiques virtuel – Discussions du GAC sur les RPM et recommandations de la WS2
Mercredi 24 juin 2020 – 13h00 à 14h30 MYT

JULIA CHARVOLEN : Bonjour, bon après-midi, bonne soirée. Je suis Julia Charvolen de l'équipe de soutien au GAC de l'ICANN. Je serai responsable de la participation à distance.

Bienvenue à la réunion virtuelle ICANN68 et à notre séance des délibérations du GAC sur les mécanismes de protection des droits et les recommandations de la piste de travail 2 du 24 juin 2020 à 5h00 UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui pour des contraintes de temps mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible en annexe du communiqué du GAC ainsi que dans les procès verbaux de cette réunion ICANN68.

En raison d'un regrettable incident de bombardement Zoom qui s'est produit le premier jour de la réunion, les séances SO et AC de l'ICANN ne seront plus dans des salles Zoom ordinaires mais dans des salles de Zoom webinaire jusqu'à la fin de la réunion. Dans ces salles webinaire doivent être identifiés les membres du GAC comme panelistes pour pouvoir parler. Afin que cela se fasse de manière automatique, les membres du GAC doivent soit entrer dans la salle Zoom avec l'adresse courriel qu'ils utilisent sur la liste de diffusion du GAC, soit rejoindre la salle Zoom à l'aide d'un lien qui leur aura été envoyé individuellement

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

dans un courriel d'ICANN RP. Pensez à consulter vos messages et veuillez identifier le courriel qui vous a été envoyé par ICANN RP ayant pour sujet « Panelist for ICANN68 GAC Sessions ». Veuillez cliquer sur l'onglet « Click here to join » pour rentrer dans la salle directement en tant que paneliste. Ma collègue affiche en ce moment sur l'écran le courriel que vous devriez déjà avoir reçu. Si on n'arrive pas à lever la main ou à voir le nom des autres panelistes, il ou elle devra quitter la salle et la rejoindre à nouveau à l'aide d'un lien envoyé par courriel.

Les membres du GAC identifiés comme panelistes doivent changer leur nom sur la liste de participants pour faciliter le registre des présences de la manière suivante : prénom, nom, pays ou délégation. Si vous avez utilisé une adresse courriel différente, vous ne serez pas identifié comme paneliste et ne pourrez pas répondre.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans l'onglet « Questions et réponses » pour que tous les participants les voient en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot « question » ou « commentaire ». Sachez que dans le cas où les facilitateurs n'arriveraient pas à lire tous les commentaires et les questions en direct, ceux-ci feront partie des enregistrements de la séance.

Le service d'interprétation simultanée sera disponible pour le GAC dans les six langues des Nations Unies plus portugais à travers Zoom et la plateforme d'interprétation simultanée opérée par Congress Rental Network. Les participants sont encouragés à télécharger l'application Congress Rental Network suivant les instructions

affichées dans le chat de Zoom ou dans le document contenant les détails de la réunion disponible sur la page web où figure l'ordre du jour du GAC.

Votre micro sera désactivé pendant la durée de la séance, à moins que vous ne demandiez la parole. Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Vous pourrez activer votre micro quand le facilitateur de la séance dira votre nom. Dites votre nom pour les enregistrements et la langue dans laquelle vous parlerez si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Cette séance, comme tous les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN.

Je vais maintenant passer la parole à Manal Ismail.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Cette séance sera consacrée aux mécanismes de protection des droits et à la piste de travail 2. Nous allons commencer par les mécanismes de protection des droits et par les efforts de protection des OIG approuvés par le conseil de la GNSO dans le groupe de travail pertinent. Il y a aussi celui qui a dirigé les séances pour ce thème de l'OMPI, Brian Beckham, à qui je cède la parole pour qu'il continue sa présentation.

BRIAN BECKHAM : Merci beaucoup madame la présidente.

Je m'appelle Brian Beckham de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Je veux aborder deux thèmes aujourd'hui : la question des OIG et celle de la protection des droits en général. Pour ce qui est de la diapositive que nous voyons sur l'écran, il s'agit d'un aide-mémoire. Je sais que vous avez discuté de cette question il y a un certain temps, ce n'est pas quelque chose de nouveau, mais c'est un simple aide-mémoire.

Les OIG sont des organisations comme par exemple l'organisation mondiale de la santé, l'UNESCO, etc. Comme vous pourrez le voir au fur et à mesure que je parle, nous parlons d'elles par leur nom complet ou bien des fois, nous parlons des OIG comme ce serait peut-être le cas de l'OMS par suite de la modalité de fonctionnement du droit des marques et des protections des marques, en général. Il y a aussi d'autres droits internationaux qui décrivent ces questions ou qui sont appliqués à ces questions. Il y a parfois une espèce de refus pour éviter que les consommateurs ne fassent de confusion à l'usage de ces noms.

De par leur nature, les OIG sont indépendantes des états-membres et elles mènent à bien leur travail de manière indépendante. Tout cela a été présenté dans l'un des textes du secrétaire des Nations Unies aux états-membres. Sur cette base, les OIG ne peuvent pas agir [inaudible] URP parce qu'il y a certaines questions liées aux marques qui exigent que ceux qui demandent ce mécanisme présentent certaines candidatures.

De ce fait, lorsque les gTLD ont commencé à être lancés, des OIG ont commencé à être présentées pour ce qui est des noms complets des OIG. Leurs noms complets ont été protégés dans différentes langues. Il s'agit d'une question qui est liée aux détails administratifs que le GAC ou l'ICANN peuvent considérer.

Pour ce qui est du prochain point concernant les mécanismes de protection des droits curatifs, nous avons par exemple l'acronyme d'une OIG qui peut être confus pour certains utilisateurs. La question que l'on s'est posée, c'était de savoir comment une OIG pouvait aborder cette question. L'idée était la suivante : il fallait tenir compte de l'UDRP pour pouvoir apporter certains changements et pour pouvoir tenir compte aussi de ce droit des marques devant les différents tribunaux.

Cela a pris un certain temps. Il s'agissait d'un procès contentieux et complexe. Il y a eu des recommandations qui ont été approuvées par le Conseil et il y a une recommandation clé qui n'a pas été acceptée ou adoptée par le Conseil, mais qui en faisait partie et qui fera l'objet d'une politique future. C'est ce qui fait que nous sommes ici à en discuter maintenant.

Lors des dernières réunions de l'ICANN, il y a eu beaucoup d'échanges avec le conseil de la GNSO pour nous occuper de ce problème. Et ce travail a été fait à l'heure actuelle. Nous cherchons un président, en particulier lors des deux dernières réunions, depuis la réunion de Montréal, il y a eu des progrès. Bien sûr, il y a certains événements comme les événements actuels qui ont provoqué certains retards.

Mais du point de vue des OIG, nous attribuons des ressources à ces efforts et par les temps qui courent, les organisations telles que les OIG méritent d'avoir la protection appropriée pour éviter que les mauvais acteurs portent préjudice à ces OIG et pour que les consommateurs puissent avoir confiance. Et les OIG ont la possibilité de s'occuper de ces problèmes-là.

C'était une mise à jour sur les OIG. Je veux maintenant présenter une mise à jour au GAC sur ce qui est des mécanismes de protection des droits car c'est un sujet qui je sais intéresse le GAC par rapport au lancement des nouveaux gTLD. Je ne sais pas s'il y a des questions, je n'en vois pas sur le chat ni dans la section consacrées aux questions et réponses. Je sais que plus tôt ce matin, on a posé une question et je pense qu'il serait utile d'inclure cela dans le communiqué. Ce que nous pouvons faire, c'est peut-être en débattre hors ligne. Nous savons qu'il y a eu des progrès [inaudible] par rapport aux derniers événements. Nous avons beaucoup travaillé et je crois que nous avons fait des progrès et je pense que ces progrès se poursuivront.

Ce que nous allons faire maintenant, c'est voir la prochaine diapositive qui concerne une mise à jour générale sur les mécanismes de protection des droits. Il y a les membres et les observateurs du GAC. Vous devez vous souvenir qu'avant le lancement du programme des nouveaux gTLD... Voyons un peu la prochaine diapositive s'il vous plaît.

La question était liée au point suivant. Cela concernait l'utilisation malveillante du DNS. Voyons la prochaine diapositive s'il vous plaît.

J'ai une copie de cette présentation sur mon ordinateur. Je pourrais peut-être partager cela avec vous.

Je disais donc qu'avant le lancement des nouveaux gTLD, le GAC avait demandé d'atténuer les effets du cybersquattage et d'autres questions. Et en particulier, le centre de protection d'échange d'information sur les marques avait des inquiétudes que le GAC avait aussi soulevées pour ce qui était de ces cadres de protection intellectuelle et des enregistrements de marques déposées dans les bureaux nationaux.

L'idée principale était la suivante. L'ICANN devait établir un cadre pour pouvoir avoir accès à ces questions-là. Ceci a été effectivement réalisé. Tous les titulaires de marques devaient prouver qu'ils allaient se servir de ces marques déposées. Et le GAC doit probablement se rappeler qu'il a fait une présentation sur ce sujet et un groupe de travail a été créé, qui est actif depuis quatre ans et qui s'occupe des marques commerciales, des marques déposées et d'autres mécanismes de protection des droits où l'on inclut ce type de discussions.

Un autre point concernait l'UDRP et la politique pertinente. Cela a été mentionné aussi dans le communiqué du GAC dans la lettre de septembre 2011 de l'ICANN. Le message à l'époque était qu'il fallait aborder ces questions-là et si l'ICANN allait le faire, il fallait qu'elle tienne compte de l'impact de l'effet que cela pouvait avoir sur les ccTLD et sur les mécanismes de résolution de litige afin de garantir que ce mécanisme puisse être mis en œuvre dans le DNS et que les

modifications qui seraient apportées soient prises en considération avec beaucoup de précision.

Nous avons travaillé pendant un certain temps, pendant quelques années. C'est un thème qui est important pour la communauté. Il y a des membres et des coprésidents qui ont été très actifs pendant quelques années. Il y a de nombreuses suggestions et nous avons consacré beaucoup de temps aussi au travail et à l'approche des questions de politique. Il y a des gens qui pensent parfois que ces mécanismes de protection des marques déposées vont un peu trop vite, d'autres pensent le contraire.

Maintenant, la prochaine diapositive. Ici, je voulais aborder cette question du GAC, la révision de l'UDRP. On est sur le point de compléter la première étape qu'on a commencée il y a quelques mois. Nous espérons que pour la prochaine réunion de l'ICANN, on sera en mesure d'élaborer un plan, un rapport pour le Conseil d'Administration et nous pensons que les progrès sont bons. L'étape suivante, c'est la révision de l'UDRP.

Je crois qu'il est important que le GAC en tienne compte parce que comme je l'ai signalé, c'est la politique par consensus de plus longue date. Elle a surgi d'une recommandation de l'OMPI d'il y a 20 ans basée sur environ 20 consultations internationales. Elle marche bien mais tout au long des années, il y a eu des suggestions pour parvenir à des améliorations, mais pas beaucoup de changements. En réalité, c'est de savoir quel est l'impact après 20 ans d'expérience. Il faut être prudents. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Voici une description très courte de l'essentiel de l'UDRP. Ceci a trait aux marques commerciales parce qu'il y a différentes juridictions, différentes classes de marques commerciales, il y a aussi des dictionnaires, alors les noms qui figurent dans les différents dictionnaires peuvent être viables, peuvent être multiples selon le cas. Alors, on peut résoudre toute cette question de noms et de marques. Ceci existe depuis 20 ans. Il y a eu des centaines de cas dans la justice.

Nous savons que c'est ce que l'on peut voir en définitive, mais on s'occupe principalement de volume de cas au cours des dernières années. Pendant ces dernières années, l'organisation s'est occupée de différents cas, liés à la crise par exemple, d'autres cas usuels qui n'auraient pas existés sans le coronavirus. Ces cas on trait au hameçonnage, à l'utilisation malveillante du DNS, aux logiciels malveillants. Ces noms de domaine sont utilisés dans certains cas pour faciliter la fraude et alors, nous pensons qu'il s'agit là d'un outil très important. Je vous suggère donc de faire une révision de ces listes. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Voici la dernière diapositive sur ce sujet. Il faut dire que dans le monde, les gens reconnaissent ce que l'UDRP a fait, tant du point de vue des consommateurs, des titulaires, des opérateurs de registre, des bureaux d'enregistrement et mêmes des titulaires de noms de domaine. En général, on considère que tout ceci a été un succès. Comme je l'ai déjà mentionné, dans le groupe de travail de mécanisme de protection des droits curatifs ainsi que dans d'autres groupes, tout est devenu un peu compliqué ou même confus.

Dans le PDP 3.0 à l'ICANN, comme dans le cas du travail avec les OIG, dans une des recommandations qui date déjà de quelques années, il y a eu une reconnaissance du besoin de modifier la charte. Et pour ce qui est de la piste de travail 2 de l'UDRP, on utilise une charte provisoire. Cet aspect du travail du groupe essaie de faire parvenir le message qu'il faut utiliser la politique avec prudence. L'une des questions, par rapport l'itération actuelle de l'étape 1, on a destiné presque une année à discuter des questions relatives à la charte. Il est donc important d'avoir de bons résultats dès le début.

Il y a beaucoup de choses à utiliser, différentes procédures de l'ICANN qui permettent de démarrer correctement. À l'OMPI, on a produit un rapport de jurisprudence avec différents articles sur l'UDRP. Il y a donc un grand nombre d'informations pour commencer.

Voilà donc le message que je voulais vous transmettre sur cette question. Nous croyons qu'il est important de prendre son temps pour bien faire les choses. Je voulais tout simplement que le GAC tienne compte de tout cela. Du point de vue du Conseil, on croit qu'une charte correcte dès le début, c'est la meilleure manière de commencer.

Je passe maintenant la parole à la présidente. Et j'aimerais savoir si vous avez des questions ou des commentaires.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Brian. Des questions ou des commentaires pour Brian ? Je ne vois pas de questions ni de commentaires.

Brian, je tiens à vous remercier de cette mise à jour si intéressante. Je crois qu'il soit très opportun qu'elle donne une mise à jour pour les nouveaux collègues du GAC. Je veux aussi souligner qu'il y a un rapport sur cette question qui peut être utile également. Comme Brian l'a mentionné, c'est un peu compliqué. Tout cela est donc utile pour que tout le monde soit à jour. Brian, je vous remercie encore une fois de vos efforts, du suivi de ce travail et de votre mise à jour. J'espère voir que ces délibérations pourront arriver à une conclusion dans les plus brefs délais.

S'il n'y a pas de question ou de commentaire pour Brian, on peut arrêter ici la discussion sur les mécanismes de protection des droits. Brian, vous avez un commentaire final ?

BRIAN BECKHAM :

Non, non merci. Je reste à votre disposition à travers la liste de diffusion du GAC pour des questions de suivi. C'est une question qui a beaucoup de choses à analyser et si vous avez des questions à poser, je serai là.

JULIA CHARVOLEN :

Kavouss a demandé la parole.

IRAN :

Merci.

Je voudrais revenir à la question qui a été posée pendant la révision du communiqué. J'ai dit que ce serait utile de mentionner dans le

communiqué dans la section des questions actuelles la question des OIG justement et les attentes. Ce serait vraiment bien.

Je demande également aux collègues de l'OMPI de nous donner une synthèse et savoir s'il y a un lien utile et que ce lien puisse être mentionné pour faciliter les recherches et éviter d'avoir à gérer tellement de documents. Ce n'est qu'une suggestion. Comme je l'ai dit dans d'autres organisations, la question des OIG est toujours dans l'agenda. C'est mieux de donner aux gens des informations précises et mises à jour.

Merci.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Brian, vous pouvez nous rédiger quelques phrases qui puissent refléter la mise à jour que nous venons de recevoir et quel est l'état ou le statut de cette question ?

BRIAN BECKHAM : Bien entendu.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Brian, merci Kavouss.

D'autres questions ou d'autres commentaires ? Je ne vois personne.

Alors ceci étant, je tiens à vous remercier tous et vous Brian tout spécialement. Je vous demande de rester dans cette salle de Zoom parce que nous allons passer directement à la discussion des

recommandations de la piste de travail 2. Julia, pouvez-vous nous confirmer quand est-ce que nous pouvons commencer ?

JULIA CHARVOLEN :

Merci Manal. Nous allons commencer dans quelques minutes si vous êtes d'accord puisque cette partie de la séance commence dans cinq minutes.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Bien entendu, nous n'avons aucun problème.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]